



College of Psychologists
of New Brunswick

Collège des psychologues
du Nouveau-Brunswick

ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE SUPERVISÉE EN PSYCHOLOGIE

Je, _____, présente une demande de licence en vertu de la *Loi sur le Collège des psychologues* du Nouveau-Brunswick et je dois présenter une attestation et une évaluation de mon expérience de travail supervisée en psychologie. Je vous prie de bien vouloir fournir les renseignements demandés et vous remercie vivement de votre collaboration.

Signature de la personne supervisée _____ Date : _____
(jj/mm/aaaa)

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE SUPERVISÉE:

(a) Nom et adresse de l'établissement, du cabinet ou de l'organisme où la personne supervisée a pratiqué:

(b) Titre, poste ou échelon de la personne supervisée:

2. IDENTIFICATION DU SUPERVISEUR OU DE LA SUPERVISEURE:

(a) Nom du superviseur ou de la superviseure:

(b) Adresse: _____

(c) Numéro de licence ou numéro du certificat d'enregistrement: _____
de la province ou de l'État de: _____

3. Expérience de travail couvert par le présent rapport

a) Période de _____ à _____
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

Temps plein Temps partiel

b) Nombre d'heures de travail par mois: _____

4. **Tâches de la personne supervisée**

5. **Clientèle**

a) Indiquez le genre de clientes ou clients vus par la personne supervisée

Enfants _____

Adolescents ou adolescentes _____

Adultes _____

b) Indiquez le nombre approximatif de cas

Particuliers _____

Couples _____

Familles _____

Groupes _____

6. **Nombre d'heures de supervision (par mois)**

a) tête-à-tête (individuelle) _____

b) activités d'apprentissage _____

Heures totales _____

7. **L'entente de supervision a été approuvée par le comité d'enregistrement**Oui Non

À titre de candidat ou candidate, veuillez signer ci-dessous afin de confirmer les heures de supervision et les activités indiquées ci-dessus

Signature du superviseur ou de la superviseure _____

Date: _____

Veuillez retourner le présent formulaire dûment rempli à :

Renée Turner
 Registraire adjointe
renee.turner@cpnb.ca

PARTIE II - FORMULAIRE DU RAPPORT DE SUPERVISION

Nom de la personne supervisée: _____

Veillez évaluer la personne supervisée en fonction de chacun des éléments ci-dessous. En vous inspirant de l'échelle suivante, indiquez dans la case prévue à cet effet le symbole qui correspond le mieux à votre opinion.

- A – Excellent
- B – Supérieur à la moyenne
- C – Moyen
- D – Inférieur à la moyenne
- E – Inacceptable

I. CONNAISSANCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES

1.0 Évaluation

L'objectif principal d'une évaluation psychologique est de révéler des éléments de compréhension qui aideront à établir un programme pratique d'intervention. Cette évaluation peut également conduire à l'établissement d'un diagnostic ou à la détermination de forces ou de compétences.

1.1 Connaissances requises

- 1.1.1 Connaissance des méthodes d'évaluation
- 1.1.2 Connaissance de la clientèle cible
- 1.1.3 Connaissance du développement humain
- 1.1.4 Connaissance du diagnostic

1.2 Aptitudes requises

- 1.2.1 Aptitude à mener une entrevue initiale.
- 1.2.2 Aptitude à formuler une demande de consultation.
- 1.2.3 Aptitude à observer, à recueillir, à analyser et à interpréter les données psychométriques.
- 1.2.4 Aptitude à choisir et à utiliser de façon judicieuse les instruments et les méthodes d'évaluation.

- 1.2.5 Aptitude à conceptualiser, à intégrer et à communiquer les données.
- 1.2.6 Aptitude à recueillir de l'information quant à la nature et à la gravité des problèmes et à formuler des hypothèses pour expliquer les facteurs qui sont la cause du problème, au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives.
- 1.2.7 Aptitude à formuler une hypothèse et à établir un diagnostic s'il y a lieu.
- 1.2.8 Aptitude à rédiger un rapport psychologique professionnel.
- 1.2.9 Aptitude à élaborer un programme d'intervention.

2.0 Intervention et consultation

La consultation et les interventions psychologiques servent à favoriser, à rétablir ou à améliorer un mode de fonctionnement positif et un sentiment de bien-être chez le client ou la cliente, au moyen de services de prévention, de perfectionnement ou de réadaptation.

2.1 Connaissances requises

- 2.1.1 Connaissance et compréhension des théories et des principes sur lesquels sont fondés les procédures d'intervention.
- 2.1.2 Connaissance de diverses interventions utilisées auprès des personnes et des systèmes.
- 2.1.3 Aptitude à reconnaître quand il faut consulter et renvoyer à une ou à un spécialiste approprié.
- 2.1.4 Aptitude à reconnaître le contexte et la diversité.
- 2.1.5 Connaissance des interventions qui favorisent la santé et le mieux-être.

2.2 Aptitudes requises

- 2.2.1 Ouverture et respect face aux approches théoriques reconnues en intervention psychologique.
- 2.2.2 Aptitude à choisir les techniques ou les procédures appropriées.
- 2.2.3 Aptitude à choisir et à mettre en œuvre les méthodes, les techniques ou les procédures d'intervention appropriées.

- 2.2.4 Aptitude à analyser l'information, à concevoir un cadre conceptuel, à formuler des stratégies adéquates et à communiquer le tout au client ou à la cliente.
- 2.2.5 Aptitude à faciliter une interaction coordonnée afin de mettre en œuvre des interventions systémiques ou de gérer des conflits, selon le cas.
- 2.2.6 Aptitude à évaluer les résultats du traitement ou de l'intervention.

3.0 Relations interpersonnelles

Cette compétence essentielle est à la base de toutes les autres. Dans la plupart des cas, les psychologues effectuent leur travail dans le cadre de relations interpersonnelles (p. ex., parent-enfant, conjoint-conjointe, patron-employé, etc.). Ils ou elles doivent donc être en mesure de créer et de maintenir, dans leur exercice, des alliances constructives avec leurs clients ou clientes, et ils ou elles doivent posséder des connaissances suffisantes en ce qui a trait aux réalités culturelles.

3.1 Connaissances requises

- 3.1.1 Connaissance des théories et des données relatives à la relation professionnelle (p. ex., *relations interpersonnelles, rapports de pouvoir, alliances thérapeutiques, lien avec la psychologie sociale, caractère variable des relations thérapeutiques comme résultat du cadre d'intervention*).
- 3.1.2 Connaissance de soi (p. ex., *motivation, ressources personnelles, système de valeurs, préjugés, facteurs pouvant influencer la relation professionnelle telles les questions de limite personnelle*).
- 3.1.3 Connaissance des autres dans le macro et le micro environnement (p. ex., *travail, normes nationales, différences individuelles, famille, différences entre les sexes*)

3.2 Aptitudes requises

- 3.2.1 Aptitude à communiquer efficacement avec la clientèle.
- 3.2.2 Aptitude à communiquer efficacement de façon générale.
- 3.2.3 Aptitude à établir et à maintenir un bon rapport avec les membres de toutes les clientèles cibles.
- 3.2.4 Aptitude à établir et à maintenir la confiance et le respect dans le cadre de la relation professionnelle.

- 3.2.5 Aptitude à gérer la résistance et le transfert.
- 3.2.6 Aptitude à établir et à maintenir des relations positives avec ses collègues et ses pairs.
- 3.2.7 Volonté à entendre et à accepter les commentaires et la critique.

4.0 Recherche

Dans tous les secteurs des soins de santé, la pratique clinique est fondée sur l'accumulation de résultats de recherche, sur les connaissances découlant de la pratique et sur le bon jugement du clinicien ou de la clinicienne. L'aptitude à saisir les connaissances scientifiques et à les appliquer à la pratique clinique est une compétence fondamentale du ou de la psychologue.

- 4.1 Connaissances de la statistique appliquée et de la théorie des mesures.
- 4.2 Capacité de raisonnement critique.
- 4.3 Aptitude à intégrer les résultats de recherche à la pratique générale, s'il y a lieu.

II. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

1.0 Normes et déontologie

Un professionnel ou une professionnelle accepte ses obligations, est sensible aux autres et se conduit conformément à un code de déontologie. Il ou elle établit des relations professionnelles qui tiennent compte des limites et des normes en vigueur.

1.1 Connaissances requises

- 1.1.1 Connaissance des principes de déontologie.
- 1.1.2 Connaissance des règles de conduite professionnelle.
- 1.1.3 Connaissance de ses obligations envers sa clientèle, la société, la profession et ses collègues.
- 1.1.4 Connaissance de la jurisprudence et des ressources locales.
- 1.1.5 Aptitude à reconnaître les principes contradictoires possibles.
- 1.1.6 Connaissance des normes régissant les tests et les évaluations psychologiques.
- 1.1.7 Connaissance des normes régissant la conduite d'activités de recherche en psychologie.

1.1.8 Connaissance des limites de la confidentialité.

1.2 Aptitudes requises

1.2.1 Aptitude à suivre un processus de prise de décision éthique.

1.2.2 Aptitude à déterminer de façon proactive les éventuels dilemmes moraux.

1.2.3 Aptitude à résoudre les dilemmes moraux.

III EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

1.0 Progrès

1.1 Faire preuve d'une expertise accrue en matière de services de psychologie.

2.0 Niveau de fonctionnement

2.1 Sens de l'initiative

2.2 Aperçu des forces : _____

2.3 Aperçu des faiblesses : _____

IV Avez-vous des réserves particulières concernant la capacité de cette personne à exercer la psychologie?

Oui _____ Non _____

Commentaires ou impressions : _____

Si la supervision doit se poursuivre :

V Recommandations concernant le genre d'expérience que doit acquérir la personne supervisée pendant le reste de la période de supervision.

VI Sur quels éléments faut-il insister pendant la supervision?

VII Allez-vous continuer d'assurer la supervision? Oui_____ Non_____

Date : _____ Signature du superviseur ou de la superviseure :

Signature de la personne supervisée : _____

Prière de retourner à tous les six mois ce formulaire complété à Renée Turner, registraire adjointe, au renee.turner@cpnb.ca et conserver une copie pour vos dossiers.